République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du jeudi 11 juin 2009 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1 Appel

2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2009

3 Election d'un membre de la commission du feu, en remplacement de Monsieur Jérôme Amez-Droz, démissionnaire

4 Election d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable, en remplacement de Monsieur Julien Calame, démissionnaire

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nomination d'une commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive de la commune de La Tène

6 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption d'un troisième train d'arrêtés pour la mise en œuvre de la commune de La Tène

7 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 114'000 francs pour la réfection du sol de la salle de gymnastique de la CSUM et l'autorisation d'introduire une action judiciaire en rapport avec les défauts d'exécution lors de la construction initiale dudit sol

8 Motions et propositions

9 Interpellations et questions

10 Lettres et pétitions

11 a) Communications du Conseil communal

b) Communications du bureau du Conseil général

12 Divers

CONSEIL GENERAL

La Tène, le 18 mai 2009

Annexes : documentation usuelle

Rappels :
Art. 47[1] du Règlement général : Empêchement
[1] Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).